



PROVINCE DU BRABANT WALLON ET REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BROCHURE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX CLUBS
SAISON 2024-2025

ADRESSE DU LOCAL PROVINCIAL

Avenue Général Bernheim, 31 - 1040 Etterbeek (2^{ème} étage)

TEL : 02 / 735 18 52

(pas de courrier postal à cette adresse !!)

ADRESSE COURRIER POUR LA LFFS Brabant Wallon et Bruxelles-Capitale asbl

M. Serge De Grève

Secrétariat LFFS BRABANT

Rue Gaston Biernaux, 22 boîte 33

1090 JETTE

LFFS Brabant Wallon et Bruxelles-Capitale asbl

Site provincial : www.lffs.org

Table des matières

Page 2	TABLE DES MATIERES
Page 3	INTRODUCTION <ol style="list-style-type: none">1. Généralités2. Les salles3. Durée des rencontres.4. Les affiliés.5. Structure des compétitions6. Contacts
Page 5	AFFILIATION DES CLUB <ol style="list-style-type: none">1. Introduction2. Formulaires3. Finances
Page 8	RECAPITULATIF <ol style="list-style-type: none">1. Généralités.2. Document d'affiliation.3. Listing des affiliations.4. Finances.5. En pratique6. Calendrier
Page 9	CONCLUSION ET CONTACTS

Les documents téléchargeables se trouvent sur notre site brabançon

www.lffs.org

OU

sur le site de la L.F.F.S.

www.lffs.eu

OU

peuvent s'obtenir au local provincial durant les permanences

**Date des permanences :
Lundi et jeudi de 17h30 à 19h30 et mardi de 12h00 à 16h00**

INTRODUCTION

1. Généralités :

Les divers renseignements dans cette brochure ont pour but de vous aider dans votre démarche d'inscription. Il va de soi qu'un contact direct permet une aide plus efficace. Durant les permanences, les différents bénévoles vous aideront avec plaisir.

2. Les salles : jours et heures des rencontres

Le FOOTBALL EN SALLE, comme son nom l'indique, est un sport de salle. Il est donc impératif d'avoir une heure \pm tous les 15 jours dans une des salles homologuées. La liste de ces salles se trouve sur le site www.lffs.org (Rubrique documents).

- Les rencontres officielles pour seniors, vétérans et dames se déroulent du lundi au samedi compris. Elles doivent débuter à 19 heures au plus tôt et 22 heures au plus tard. Une dérogation de 15 minutes maximum peut être accordée pour les rencontres programmées à 22h00.

En catégorie « Dames » les rencontres peuvent aussi se dérouler le dimanche de 14h00 à 19h00.

- Pour les rencontres de jeunes, les heures de début de matches sont :

	Diablotins, Préminimes et Minimes	Cadets	Scolaires
Lundi, Mardi et Jeudi	---	---	19h00 et 20h00
Mercredi	17h00 à 18h00	17h00 à 18h00	19h00 et 20h00
Vendredi	---	19h00	19h00 et 20h00
Samedi	10h00 à 18h00	10h00 à 19h00	10h00 à 20h00

Des matches peuvent se dérouler à d'autres heures mais uniquement avec l'accord des 2 clubs et du responsable des compétitions !

3. Durée des rencontres :

Durée : Pour toutes les catégories : 2 x 25 minutes.

4. Les affiliés :

La **Ligue Francophone de Football en Salle** affine tous les membres masculins et féminins âgés de 5 ans révolus, les affiliés de 18 ans minimum peuvent exercer une fonction officielle, délégué, capitaine, coach, arbitre occasionnel, ...

5. Catégories :

a) Catégories jeunes (

Sont DIABLOTINS, les membres qui n'ont pas 8 ans avant le 1er janvier 2024 mais qui le jour de la rencontre sont âgés de 5 ans minimum. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.

Sont PREMINIMES, les membres qui n'ont pas 10 ans avant le 1er janvier 2024 mais qui ont atteint 7 ans le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.

Sont MINIMES, les membres qui n'ont pas 12 ans avant le 1er janvier 2024 mais qui ont atteint 9 ans le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.

Sont CADETS, les membres qui n'ont pas 14 ans avant le 1er janvier 2024 mais qui ont atteint 11 ans le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.

Sont SCOLAIRES, les membres qui n'ont pas 16 ans avant le 1er janvier 2024 mais qui ont atteint 13 ans le jour de la rencontre.

Sont ESPOIRS, les membres qui n'ont pas 21 ans avant le 1er janvier 2024 mais qui ont atteint 15 ans le jour de la rencontre.

b) Catégories Seniors et dames

Les membres masculins peuvent participer aux compétitions SENIORS dès qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans le jour de la rencontre.

Les membres féminins peuvent participer aux compétitions DAMES dès qu'elles ont atteint l'âge de 14 ans le jour de la rencontre.

c) Catégorie vétérans

Sont VETERANS, les membres qui ont 35 ans au moins le jour du match.

Affiliations :

Tous les membres sont d'office affiliés dans un club de la **Ligue Francophone de Football en Salle** pour une période indéterminée.

Ils sont ensuite affectés à une équipe affiliée à la Ligue jusqu'au 30 juin de la saison en cours.

Affectations :

Un membre est affecté à une équipe de son club.

Double affectation :

Un membre est double affecté sous certaines conditions jusqu'à la fin de la saison en cours.

Assurance :

Un membre en ordre d'affiliation à la LFFS asbl est d'office assuré pour la saison en cours.

5. Structure des compétitions : (saison 2023-2024)

- En Nationale : 6 divisions soit 1A + 2A, 2B + 3A, 3B, 3C.
- En Provinciale :
 - Seniors : 1 division 1 + 3 divisions 2 + 6 divisions 3 + 7 divisions 4 + 8 divisions 5
 - Vétérans : 1 division 1 + 1 division 2 + 3 divisions 3
 - Dames : 1 division 1 + 1 division 2
- En jeunes : il existe une compétition complète prévue dans les 5 catégories d'âge

6. Contacts :

SECRETARIAT GENERAL LFFS

Esplanade de la Légia, 9 / 01 4430 Ans
Email : secretariat@lffs.eu Site : www.lffs.eu

PROVINCE DE BRABANT WALLON ET REGION DE BRUXELLES CAPITALE :

Secrétaire provincial :

Mr Serge DE GREVE

Rue Gaston Biernaux, 22 Bte 33 1090 Jette
GSM : 0477 02 50 40
Email : sergedegreve@yahoo.com

Compte bancaire provincial : **BE51 – 3101 – 2316 - 8262**

L.F.F.S. Brabant c/o Mr Serge De Grève
1090 Jette

Local provincial : **LFFS BRABANT – BRUXELLES**

Avenue Général Bernheim, 31 à 1040 Etterbeek (2^{ème} étage)

: **02/735 18 52** (uniquement pendant les jours et heures de permanence)

Site provincial : **www.lffs.org**

D'autres contacts sont mentionnés à la page 9 de la présente brochure.

AFFILIATION DES CLUBS

Attention : la date limite de l'inscription et du paiement des frais d'inscription est le
22 juin 2024

1. Introduction :

Afin d'être agréés par la L.F.F.S., les clubs doivent :

- a. compter un comité directeur de 3 membres affiliés distincts. Ces 3 personnes occupent les fonctions de Président, Correspondant qualifié et Membre. Ils sont légalement responsables.
- b. déposer dans les délais requis les différents documents exigés lors de l'inscription d'un nouveau club.
- c. verser anticipativement les sommes demandées.
- d. avoir inscrit 10 membres au 31.12.2024.

2. Formulaires à remplir :

Les formulaires disponibles en ligne dûment complétés sont à envoyer au secrétariat provincial (Serge De Grève - Rue Gaston Biernaux, 22 bte 33 - 1090 Jette ou à déposer au local provincial lors d'une permanence. Après vérification, un numéro de matricule est attribué au club. Un code d'accès à la plateforme **BigCaptain** est envoyé au CQ du club pour lui permettre d'affilier ses membres. Ce code est incessible.

Liste des formulaires :

Les documents marqués (*) DOIVENT être remplis en ligne et imprimés.

Les deux autres seront remplis manuellement.

- 1. Engagement solidaire (*) :** original signé par les 3 membres du Comité.

A joindre : les documents d'affiliation originaux de ces 3 membres + copie de carte d'identité recto/verso complété et signé par le joueur et le CQ du club. Joindre la preuve de paiement.

Le nom du club doit comporter le nom d'une commune située sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le siège social doit obligatoirement y être situé.

- 2. Statuts :** 1 original signé.

- 3. Formulaire équipe – Renseignements divers – 1 formulaire par équipe.**

- 4. Grille calendrier – 1 calendrier par équipe – signé par la direction de la salle pour preuve ou accompagné d'une copie du contrat avec les dates.**

- 5. Renseignements généraux (*) – 1 par salle occupée.**

IMPORTANT :

Le nom du club doit obligatoirement mentionner un lieu géographique situé dans la Région Wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale (ville, commune, ...). Les abréviations du type FC, RC, ... sont à proscrire.

Confidentialité des renseignements : *Toutes les données demandées ne sont conservées qu'aux fins de gestion et d'organisation des compétitions.*

Procédure :

La procédure à suivre pour la confection correcte de ces documents est expliquée en détail dans les articles suivants du présent fascicule. En cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas acceptée.

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à faire appel aux responsables provinciaux. Mais avant d'appeler, lisez attentivement les rubriques qui suivent. Les commentaires concernant les différents formulaires devraient être largement suffisants.

Formulaire 1 : Engagement Solidaire

Signataires :

Les 3 membres du Comité Directeur du club doivent signer ce document.

But du document : La signature engage les signataires personnellement vis-à-vis de la Fédération tant au point de vue civil (responsabilité) que financier. Les signataires sont en effet solidairement responsables de toute somme due par leur club à la Fédération.

Renouvellement :

Ce document est à renouveler chaque saison et/ou à chaque modification du Comité Directeur du club.

Adresses postale et mail des signataires :

Chaque membre doit signaler une adresse mail personnelle.

Les adresses postales des membres doivent également être les adresses personnelles.

Logiciel bigcaptain :

Seul le correspondant qualifié (cq) est habilité à avoir les contacts avec la Fédération. Il lui est interdit de transmettre les codes d'accès qu'il a reçu des instances fédérales pour la gestion de son club afin de préserver la confidentialité des informations (RGPD).

Formulaire 2 : Statuts ou Règlement interne

2 formules existent :

Association de fait :

Si l'association de fait est l'option la plus courante dans le monde sportif, elle ne dispose pas de la personnalité juridique. Les formalités qui la concernent sont minimales. Des statuts (règlement d'ordre intérieur) doivent être rédigés et ensuite signés par les membres du Comité Directeur de l'Association. Un exemple de statuts préétabli (à compléter) est téléchargeable sur le site lffs.org.

Association sans but lucratif :

L'association sans but lucratif (asbl) est une personne morale et possède la personnalité juridique. Elle est régie par le Code des sociétés et des associations introduit par la loi du 23 mars 2019 et l'arrêté royal d'exécution publié le 29 avril 2019.

Le modèle de statuts à faire paraître obligatoirement au Moniteur Belge est disponible sur le site lffs.org. Toutefois, nous vous conseillons au préalable de consulter la page du SPF Justice (https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/societes_associations_et_fondations/associations/asbl/statuts).

Formulaire 3 : La fiche d'équipe

Il s'agit d'une fiche signalétique qui reprend les coordonnées d'une personne contactable, autre que le CQ, pour chaque équipe inscrite ainsi que d'autres renseignements divers.

Important : Ne pas oublier d'indiquer les couleurs officielles de l'équipe. La couleur noire ne peut pas être indiquée comme couleur officielle du maillot.

Nom de l'équipe :

Vu l'espace disponible dans les publications (calendrier, classement, ...), un nom abrégé de votre club est demandé à ce niveau.

Les 16 caractères maximum sont disponibles si votre club aligne 1 équipe.

Les 2 derniers caractères sont réservés à la numérotation des équipes si votre club inscrit plusieurs équipes dans la même catégorie. En série vétérans, ce nombre de caractères réservés monte à 3.

Formulaire 4 : Grille du calendrier

Une grille calendrier est à compléter pour chacune des équipes inscrites. **16 dates minimum (18 en P1)** (alternance) sont requises. Si vous en avez plus, merci de les mentionner. Chacune des grilles doit porter le cachet et/ou la signature du responsable de la salle de sports ou être accompagnée d'un document attestant de la location de la salle.

Formulaire 5 : Abonnements au journal provincial – envoyés au CQ et au PrésidentBrabant's News :

Notre province édite un journal électronique dans lequel paraissent les avis officiels des différents comités et commissions. Des articles spécifiques y figurent également au moment opportun afin de faciliter le travail des correspondants qualifiés (période de réinscription des clubs, période des transferts, ...).

Newsletter :

Cette publication reprend les modifications aux calendriers officiels des compétitions, des coupes et certains avis urgents.

Echo des Jeunes : idem mais pour les clubs de jeunes

Formulaire 6 : Document de renseignements généraux

Il contient des renseignements concernant les salles notamment quant à la présence par exemple d'un défibrillateur. Un formulaire par salle occupée est à fournir.

3. Finances :

	SENIORS, VÉTÉRANS et DAMES		JEUNES	
	Nouveau club	Equipe(s) 2, 3...	Nouveau club sans seniors	Equipe supplémentaire
Gage	100,00	---	100,00	---
Cotisation Ligue (par club)	25,00	---	25,00	---
Droit de compétition (par équipe)	12,50	12,50	12,50	12,50
Organes officiels : Deux Abonnements (par club)	20,00	---	20,00	---
Frais administratifs (par équipe)	17,50	17,50	17,50	17,50
Elaboration du Guide de la compétition et du Calendrier (par équipe)	10,00	10,00	10,00	10,00
Provision frais arbitrage (par équipe)	400,00	400,00	100,00	100,00
Affiliations des 3 membres de l'engagement solidaire	75,00	---	75,00	---
Total : sans la coupe	660,00	440,00	360,00	140,00
Droit de Coupe (la participation est facultative pour les équipes 2, 3, ... OBLIGATOIRE POUR LES EQUIPES 1)	10,00	(10,00)	<i>Gratuit</i>	
Total : avec la coupe	670,00	450,00	360,00	140,00

Provision d'arbitrage :

Un second appel de fonds sera effectué le 01/01/2025 :

1. 1ère et 2ème prov. : 120,00€ (séries de 14 équipes ou plus)
2. 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} provinciales, vétérans et dames : 90,00 € (séries de 14 équipes ou plus)
50,00 € (autres séries).
3. En jeunes, le solde calculé sur base du nombre d'équipes par catégorie.

Procédure :

- Le paiement s'effectue EXCLUSIVEMENT sur le compte BE51 3101 2316 8262 ouvert au nom de « LFFS BRABANT c/o Serge De Grève - 1090 Jette)
- La preuve de paiement est à joindre aux autres documents d'inscription du club à envoyer au secrétaire provincial.

Affiliations en cours de saison :

Durant la saison et jusqu'au 31 03 2025 compris, les affiliations des membres sont encodées par le correspondant qualifié du club sur le site bigcaptain. Le montant de 25,00 € (seniors, vétérans et dames) ou de 10,00 € (jeunes) par affilié est à effectuer sur le même compte bancaire lors de chaque affiliation. La preuve de paiement est à insérer à l'endroit prévu sur le site lors de l'affiliation (en dessous de la CI).

RECAPITULATIF

1. Généralités :

Tous les membres du Comité Directeur, les joueurs et autres membres du club doivent obligatoirement s'affilier à la Fédération. Les affiliations des 3 engagés solidaires (Comité Directeur) doivent être remis ou envoyés en même temps que les documents d'inscription du club. Les autres affiliations devront être faites plus tard par le CQ.(voir pt. 5)

2. Document d'affiliation :

Outre les 3 engagés solidaires, les autres membres du club doivent signer un document d'affiliation et remettre une copie recto/verso de leur carte d'identité à leur CQ.

La copie de la carte d'identité et le document d'affiliation sont à annexer séparément sous forme de PDF à la fiche sur la plate-forme bigcaptain, de même que la preuve du paiement des 25 €. Ces documents originaux devront être conservés par le CQ et pouvoir être présentés sur requête (voir en pratique ci-dessous).

3. Listing des affiliations :

Un listing informatisé des affiliations est obligatoire en Nationale, il est émis par la Fédération. Vous en avez besoin pour vos rencontres au cas où la feuille électronique ne peut être utilisée.

Ce listing peut être retiré au local provincial durant une permanence ou être envoyé à la demande du club par voie postale au correspondant qualifié.

4. Finances :

Les droits d'affiliation s'élèvent à 25,00 EUR pour les catégories seniors, vétérans et dames et à 8,00 EUR pour la catégorie jeunes. Ce prix comprend la prime d'assurance. Les droits d'affiliation sont à verser anticipativement sur le compte de la Fédération avant chaque validation (preuve de paiement à annexer lors de l'encodage).

5. En pratique :

Dès que le dossier club est en ordre d'inscription, un matricule de 4 chiffres est communiqué au CQ du club. Par la suite, un email suivra avec un code d'accès pour affilier les membres sur la plateforme bigcaptain.

Le code d'accès est strictement confidentiel afin de préserver la confidentialité des données personnelles des membres. Le CQ du club ne peut pas divulguer ou partager les informations avec une tierce personne.

En dehors des 3 « engagés solidaires », les autres affiliations sont à encoder directement sur le site par le CQ du club.

Dès que possible, des permanences seront organisées les lundis et jeudis au local provincial (sauf stipulations contraire.).

6. Calendrier :

Le calendrier se trouvera sur la plateforme www.lffs.eu.

CONTACTS et CONCLUSIONS

Outre le secrétaire provincial, d'autres personnes sont à votre disposition pour répondre à vos questions en respectant un timing adapté à leur vie privée.

André VAN ESCH Président provincial	vaneschandre@netcourrier.com 0475 49 12 43
Myriam DESCAMPS Vice-Présidente provinciale	lffs.sportivebrabant@gmail.com 0470 12 32 00
Guy BIL	guybil26@gmail.com
Nadine LIPPERT Mohamed TEMSAMANI	lffs-gestion.ln@proximus.be – 0456/03.73.90 tems-mom@hotmail.be 0486/57.27.39
Mariano HERNANDEZ (Compétition Jeunes)	mhernandez.murcia@gmail.com 0495 45 85 33

Nous espérons vous compter très bientôt parmi nous.

Salutations sportives.

Le Comité Exécutif Provincial